



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens - Crissier - Ecublens - Prilly - Renens -
Saint-Sulpice - Villars-Sainte-Croix

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association
"Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Séance du 5 octobre 2022

Présidence : Mme Catherine Dutoit

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

vu le préavis 04/2022 présenté par le Comité de direction,
Où le rapport de la Commission de gestion,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

1. le budget 2023 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" avec trois amendements :
 - Diminuer de CHF 30'000.-- le compte 6004.3185.02 « honoraires informatiques », montant prévu pour la reconstruction des données en cas d'attaque informatique ; faisant passer le montant de CHF 275'400.-- à CHF 245'400.--.
 - Supprimer CHF 30'000.-- le compte 6004.3189.02 « honoraires divers », montant prévu pour l'accompagnement aux marchés publics pour le renouvellement du centre de calcul ; faisant passer le montant total de CHF 262'000.-- à CHF 232'000.--.
 - Augmenter de CHF 20'000.-- le compte 6004.3185.03 « honoraires comptabilité », faisant passer celui-ci de CHF 56'000.-- à CHF 76'000.--.

Prend acte

1. du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2023 à 2030
2. du tableau du suivi des fonds de réserve
3. des tableaux des ETP (DO vs budgétés)

Ainsi délibéré en séance le 5 octobre 2022.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Vice-Présidente :


C. Dutoit

La Secrétaire :


S. Gosteli